
Journées d'études de l'institut des actuaire et du SACEI à Deauville

PACTE : Regards croisés



galea&associés

20 septembre 2018



PACTE

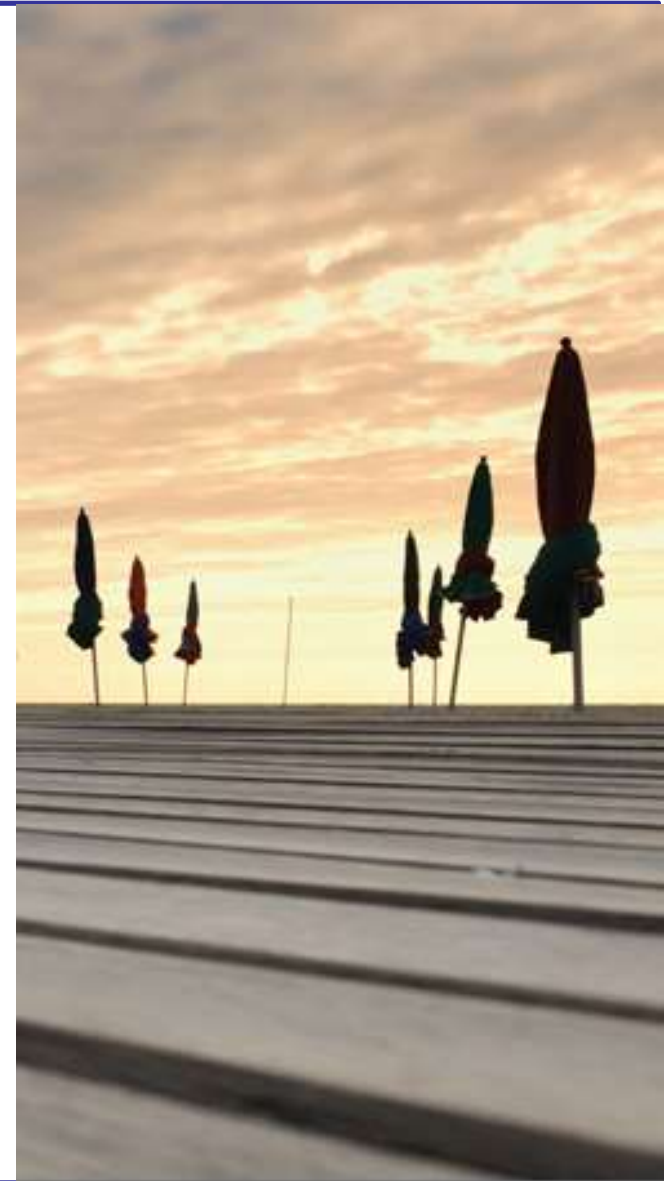
- Objectifs généraux et calendrier
- Mesures relatives à l'assurance

Focus Epargne Retraite

- Marché et chiffres clés de l'épargne retraite
- Ce que propose le PACTE pour l'épargne retraite

Réflexions sur les conséquences possibles de PACTE

- Sur l'offre de produits d'épargne retraite
- Sur la distribution
- Sur la gestion technique et financière pour l'assureur



PACTE

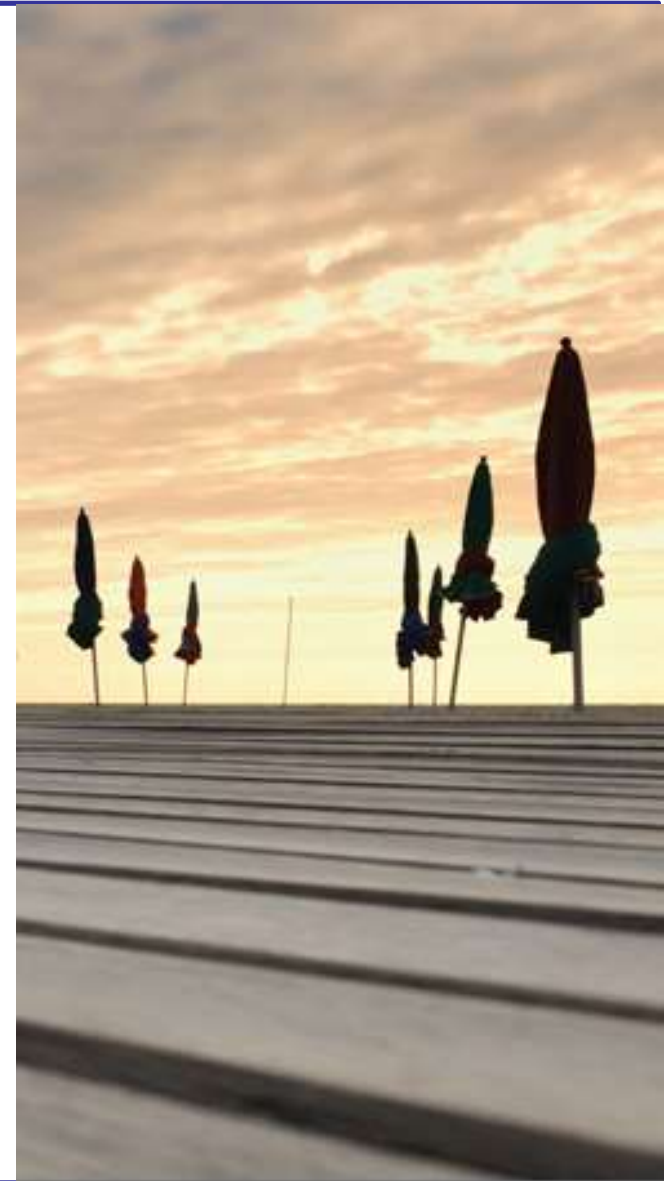
- Objectifs généraux et calendrier
- Mesures relatives à l'assurance

Focus Epargne Retraite

- Marché et chiffres clés de l'épargne retraite
- Ce que propose le PACTE pour l'épargne retraite

Réflexions sur les conséquences possibles de PACTE

- Sur l'offre de produits d'épargne retraite
- Sur la distribution
- Sur la gestion technique et financière pour l'assureur

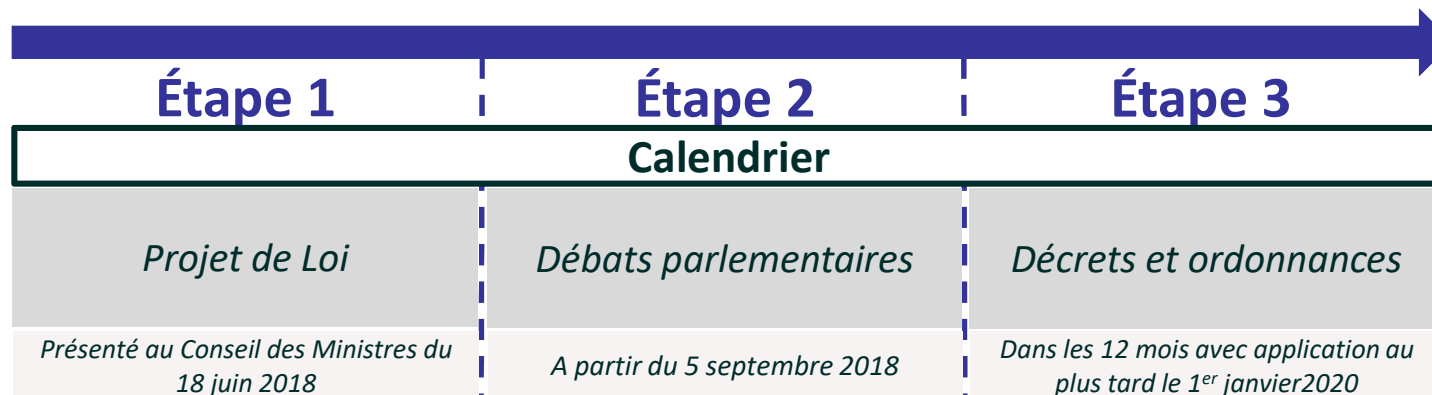


PACTE : Objectifs généraux et calendrier

Loi PACTE : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

Objectif : Croissance et compétitivité des entreprises françaises

- Faciliter la création et la transmission d'entreprise
 - Simplifier les seuils applicables
 - Supprimer le forfait social sur l'intéressement et la participation
 - Soutenir les PME à l'export
 - Faciliter le rebond des entrepreneurs
- Développer le financement en fonds propres des entreprises françaises
 - Pour se lancer à la conquête des marchés étrangers
 - Pour investir dans l'innovation, la modernisation des outils de production, la formation des salariés...
- Simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite





Euro-croissance (Art. 21)

- Simplifier le dispositif pour redynamiser et permettre aux assureurs d'investir dans le financement des entreprises
- Ambition du gouvernement : passer de 2 à 20 Md€ en 2 ans



Unités de compte (Art. 21)

- Améliorer les conditions d'investissement dans les fonds professionnels
- Interdire le paiement de prime par apport de titres
- Assouplir le cadre de dénouement des contrats pour les UC non cotées



Portabilité des Articles 39 (Art. 65)

- Mettre en conformité le cadre au regard de la réglementation européenne
- Encadrer l'acquisition des droits



Epargne Retraite (Art. 20)

- Objectif d'uniformisation des règles encadrant l'offre
- Portabilité des produits

PACTE

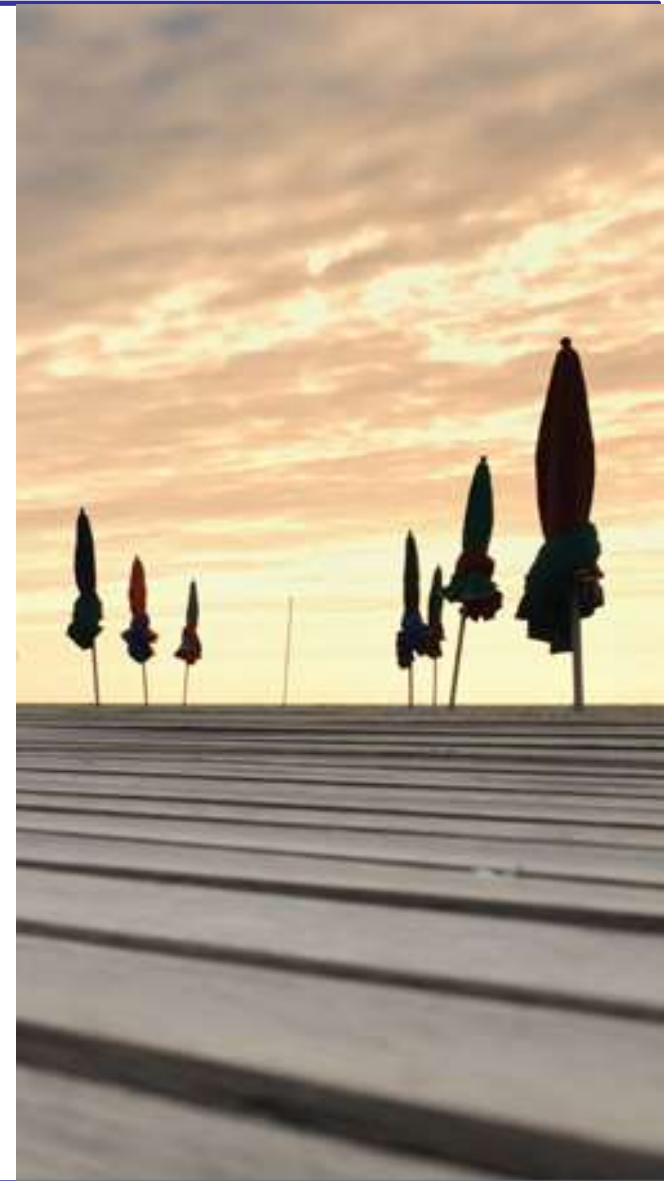
- Objectifs généraux et calendrier
- Mesures relatives à l'assurance

Focus Epargne Retraite

- Marché et chiffres clés de l'épargne retraite
- Ce que propose le PACTE pour l'épargne retraite

Réflexions sur les conséquences possibles de PACTE

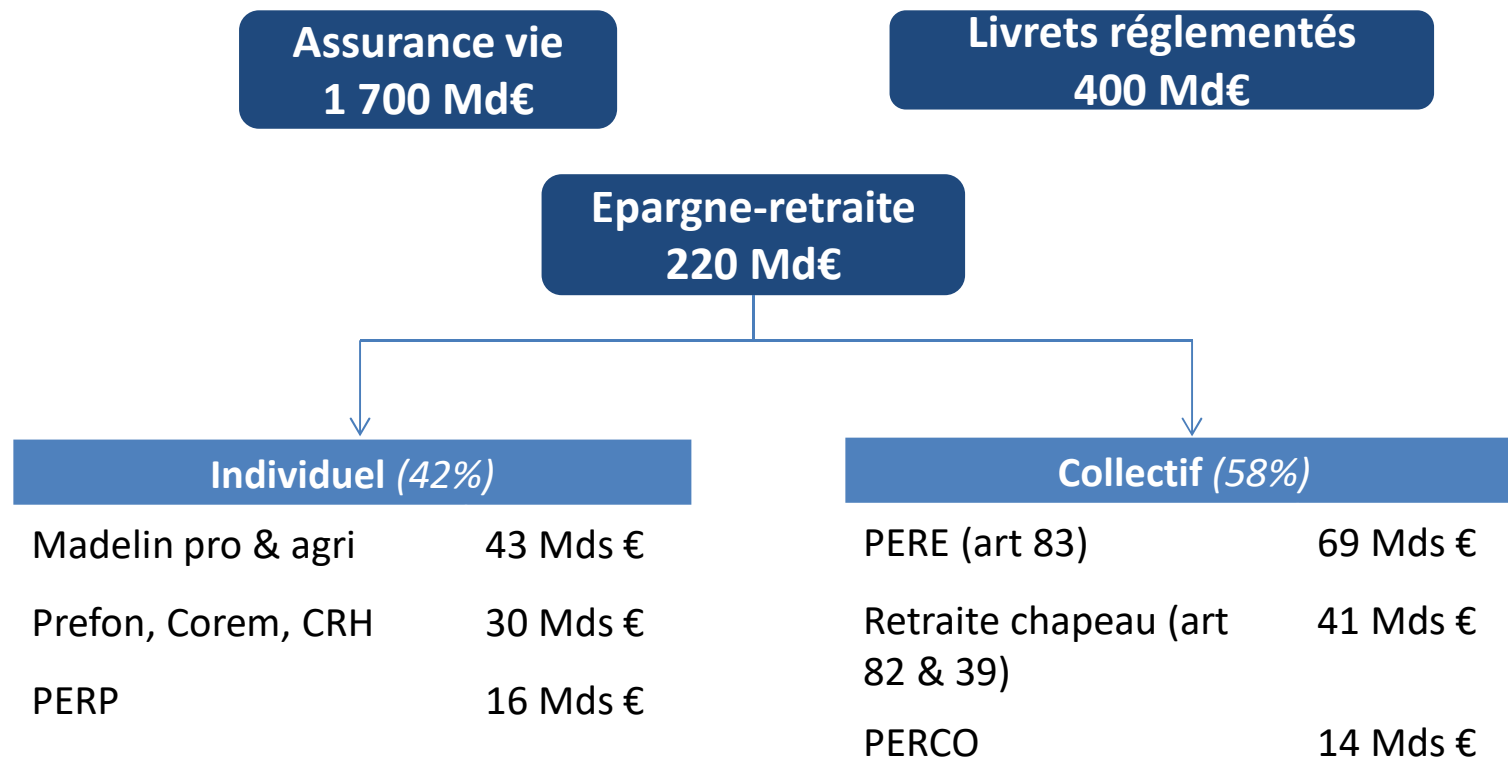
- Sur l'offre de produits d'épargne retraite
- Sur la distribution
- Sur la gestion technique et financière pour l'assureur



Panorama de l'épargne retraite supplémentaire (1/3)

L'épargne-retraite peu développée en France

- **Facteurs externes** : poids des régimes de base ; utilisation massive de l'assurance vie pour préparer la retraite
- **Manque d'attractivité de l'offre** : multiplicité des produits, peu portables, règles hétérogènes ...



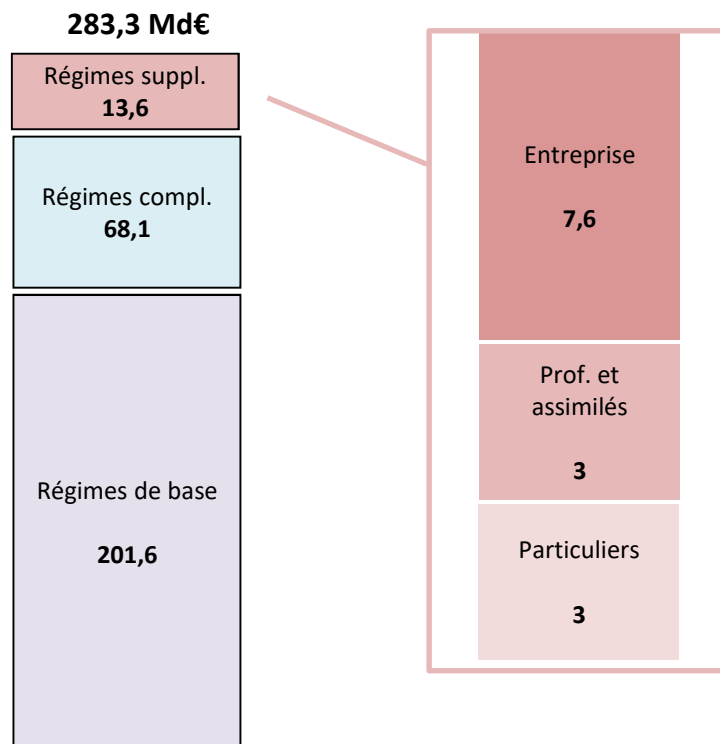
Source : revue banque n°820 mai 2018

Panorama de l'épargne retraite supplémentaire (2/3)

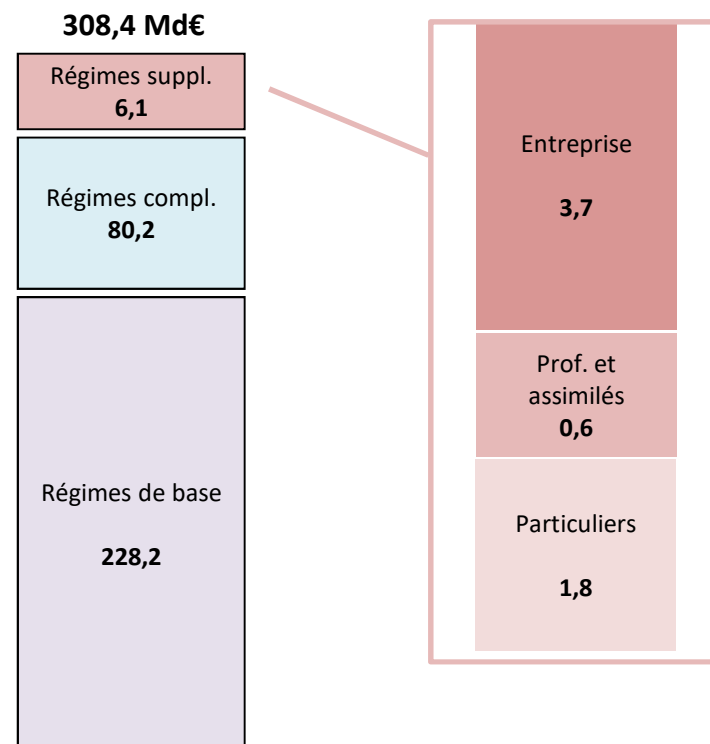
L'épargne-retraite marginale dans le financement de la retraite

- Ne capte que **5% des cotisations globales retraite** (13,6 Mds €)
- Représente à peine **2% des pensions totales servies** (6,1 Mds €)

Cotisations 2016



Prestations 2016



Sources : DREES 2018, FFA

Panorama de l'épargne retraite supplémentaire (3/3)

Les principaux acteurs de l'épargne-retraite

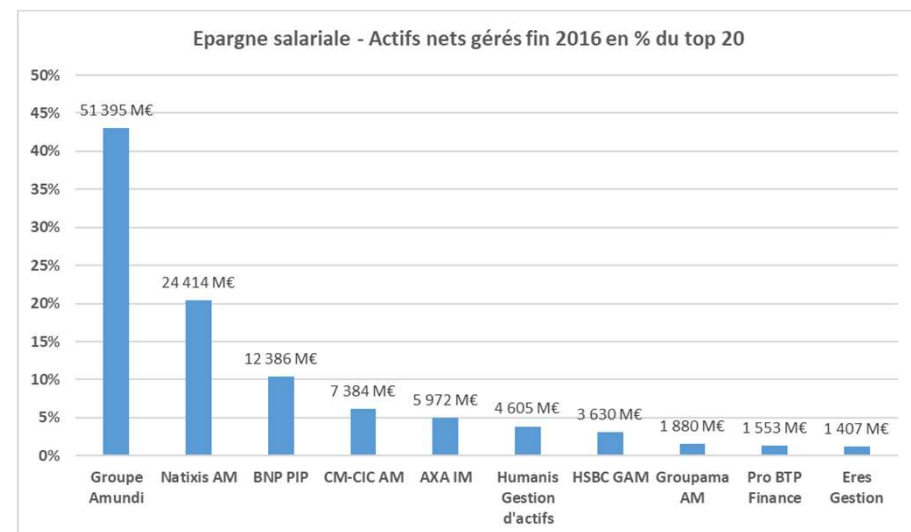
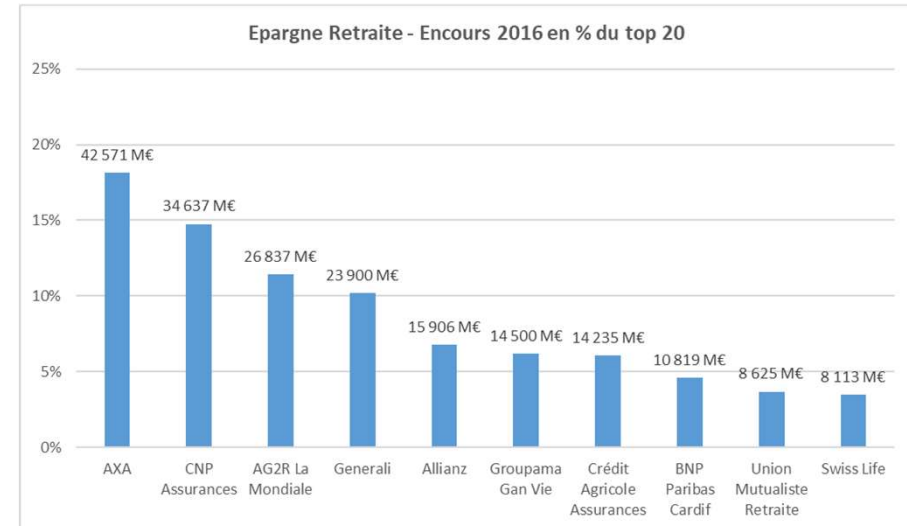
Coté assurance

- Les produits d'assurance représentent 93% des encours d'épargne-retraite.
- Duo de tête (45%) : AXA / ARIAL – CNP

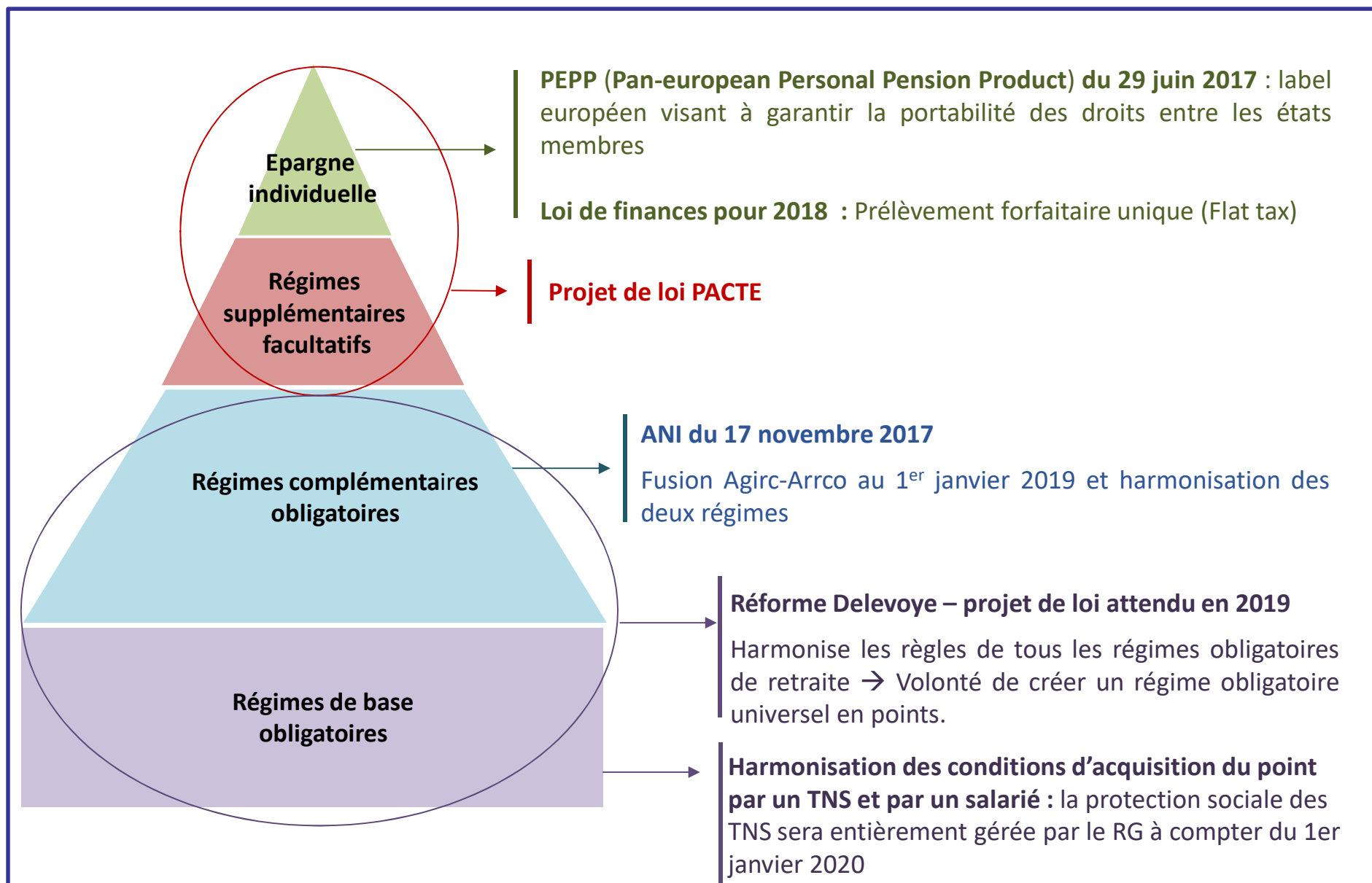
Coté asset management

- Le PERCO représente 7% des encours d'épargne-retraite.
- Marché fortement centralisé sur un acteur : Amundi (40%)

Source : Argus de l'assurance



Le Pacte survient dans un environnement en transformation



Que propose le PACTE en matière d'épargne retraite ?

Un plan d'Épargne Retraite revisité pour répondre aux objectifs de la loi et aux ambitions du gouvernement : + 100 Mds € d'ici 2022

1 Renforcer l'attractivité des produits autour de 3 axes

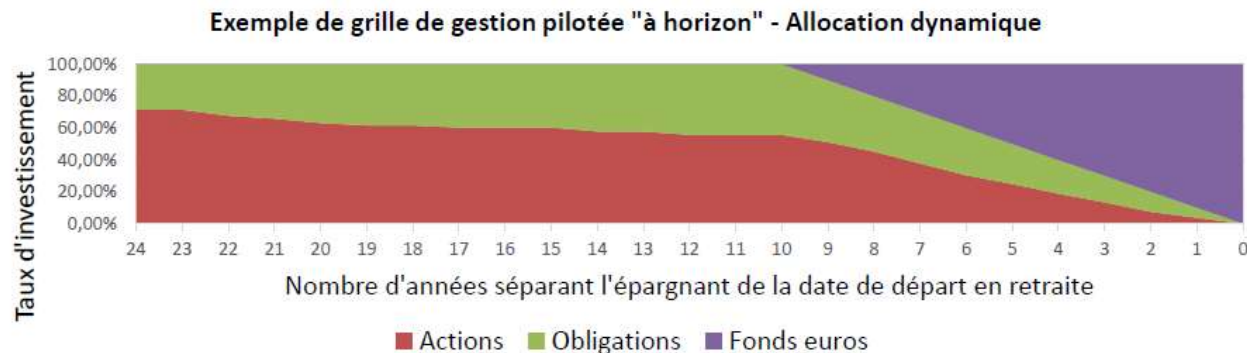
Portabilité

Flexibilité

Lisibilité

2 Dynamiser l'épargne

Généralisation de la gestion pilotée à horizon (actuellement sur PERCO) : stratégie d'investissement fortement investie en actions lorsque le départ à la retraite est éloigné puis progressivement sécurisé.



Baisse du forfait social (16% vs 20%) sous respect de certaines conditions pour le collectif.

Que propose le PACTE en matière d'épargne retraite ?

3 Protéger les assurés

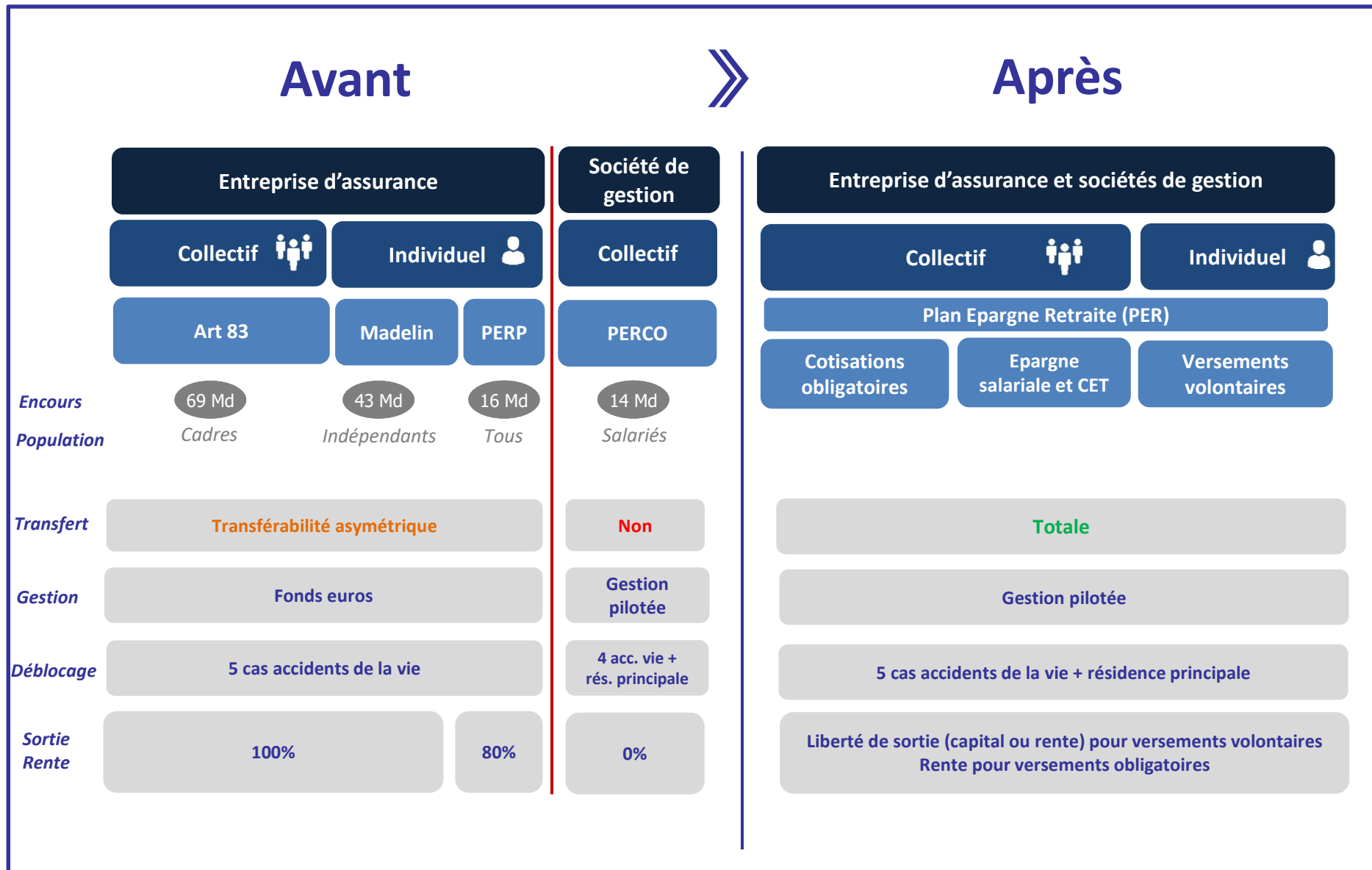
Généralisation du cantonnement des actifs représentatifs des engagements de retraite, avec pour objectif de :

- Préserver les droits des assurés en cas de défaillance de l'entreprise
- Garantir une distribution équitable de la valeur
- Inciter l'assureur à mettre en place une gestion d'actifs mieux adaptée

4 Stimuler la concurrence

- Permettre aux assureurs et gestionnaires d'actifs de proposer tous les types de PER
- Encadrer les frais de transfert pour faciliter la portabilité (max 3% puis 0% au-delà de 5 ans)

Vers une offre de produits harmonisée



Point d'actualités sur les amendements Retraite supplémentaire

Les amendement adoptés par la commission spéciale de la loi PACTE :

▪ Périmètres et caractéristiques essentielles du PER

- Le régime PER étendu aux produits en points
- Limitation du débloqué anticipé de l'épargne à la seule primo-accession (vs résidence principale)
- Frais de transfert limité à 1% (vs 3%)
- Possibilité pour les épargnants de s'engager irrévocablement pour une rente à tout moment

▪ Cantonement et gouvernance :

- Rétro-commissions acquises au PER (extension de la règle PERP)
- Volonté d'alignement des associations souscriptrices des PER sur le régime du GERP

▪ Investissement et supports financiers

- Obligation de proposer une option d'investissement orientée vers la finance solidaire dans les PER entreprise
- Aménagement des FCPR afin de faciliter l'investissement en capital investissement par les UC

▪ Fiscalité :

- Habilitation du gouvernement à travailler sur la fiscalité
- Période de transition de 3 ans pour bénéficier du forfait social allégé dans les PERCO qui devront passer de 7 à 10% de titres PEA PME

▪ Communication :

- Obligation d'information trimestrielle pour les contrats en UC (dématérialisation possible)

PACTE

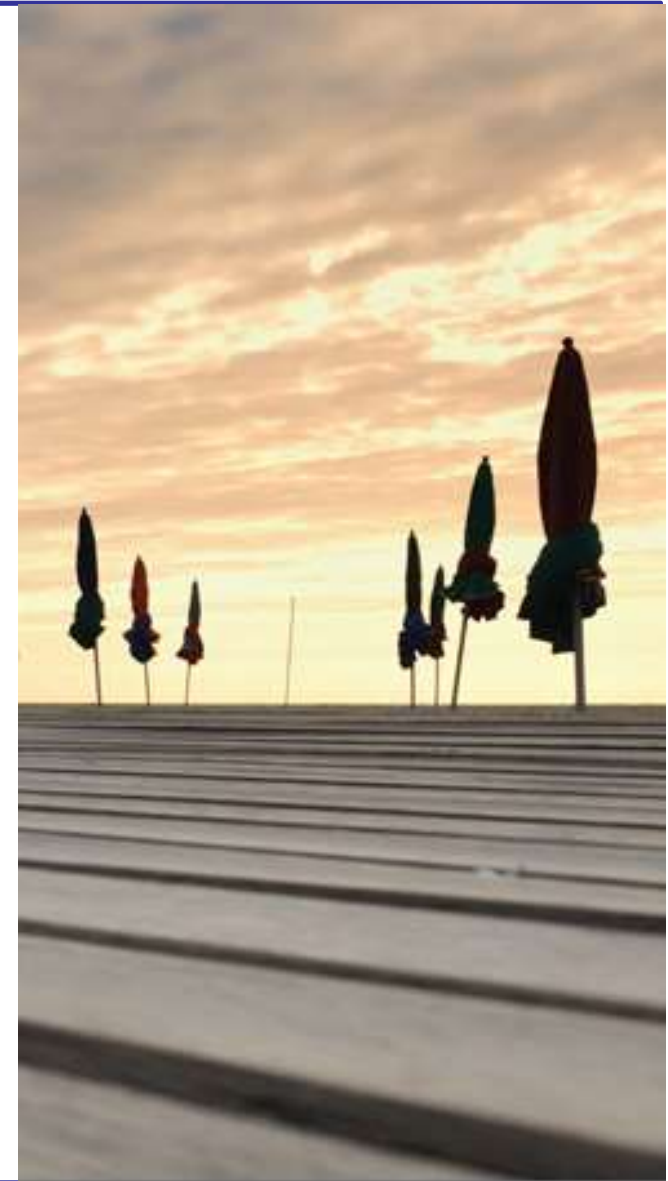
- Objectifs généraux et calendrier
- Mesures relatives à l'assurance

Focus Epargne Retraite

- Marché et chiffres clés de l'épargne retraite
- Ce que propose le PACTE pour l'épargne retraite

Réflexions sur les conséquences possibles de PACTE

- Sur l'offre de produits d'épargne retraite
- Sur la distribution
- Sur la gestion technique et financière pour l'assureur



Réflexions sur l'offre de produits (1/2)

Description du PER selon l'article de loi : un socle commun définissant les grands principes

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE			Compte titre ou contrat d'assurance de groupe	
	Compartiment 1	Compartiment 2		Compartiment 3
Versements	Versements volontaires	Épargne salariale et CET	Cotisations obligatoires salarie et entreprise	Individuel ou collectif
	Deductibles (ou exonérés) à l'IR			
			Forfait social 16%	
Phase épargne	Gestion pilotée à horizon par défaut			
	Cantonement global retraite y compris phase retraite(assurance)			
	Transfert possible avec frais réglementés (max 1%* et nuls après 5 ans)			
	Sortie anticipée accidents de la vie			
Phase Retraite	Sortie anticipée acquisition résidence principale			
	Au choix capital et/ou rente		Rente	

* : 3% avant amendement

Encore des incertitudes sur les produits

- Quel cadre juridique ? Combien de produits ? 3 produits ou un produit unique possible ? Quels différences assureurs / AM ?
- Capacité de gérer les 3 compartiments de versements sur l'ensemble des produits afin de recevoir les transferts
- Frictions entre le nouveau PERCO et le nouvel Article 83 ? Possibilité de verser de l'épargne salariale sur l'Article 83 et des cotisations entreprise sur le nouveau PERCO ? Définition des collègues assurés ?
- Quid des règles produits spécifiques actuelles ? (taux technique à 0% sur le PERP, obligation de verser sur les Madelin)

Modalité d'application de la loi au stock ?

En théorie le gouvernement souhaite une forte harmonisation, en pratique on se heurte à des spécificités techniques et fiscales.

Réflexions sur l'offre de produits (2/2)

Régimes fiscal et social :

- Le régime fiscal et social n'est pas connu à ce jour. La fiscalité devrait être définie dans la Loi de finance pour 2020 (fin 2019), toutefois un amendement adopté en 1^{ère} lecture prévoit que le Gouvernement puisse procéder par ordonnance.
- Orientations fiscales telles que nous les avons comprises :

		Versements volontaires	Epargne salariale, CET	Cotisations obligatoires salarié et entreprise
Versements	PER	Déductible	Exonéré	Déductible
	PERCO	Non déductible	Exonéré	
	ARTICLE 83	Déductible	Exonéré	Déductible
	PERP / MADELIN	Déductible		
Sortie en capital au terme ou anticipé (résidence principale)	PER	Imposition à l'IR	Exonéré à l'IR	
	PERCO	capital et intérêts exonérés	capital et intérêts exonérés	
	ARTICLE 83			
	PERP		20% maximum du capital ou primo-accession ou arrérage unique	
	MADÉLIN		Capital soumis à l'IR ou à PFL (7,5%) après abattement de 10%	
Sortie en rente	PER	Imposition (rente titre gratuit ?)	Rente à titre onéreux	Imposition (rente titre gratuit ?)
	PERCO	Rente à titre onéreux		
	ARTICLE 83	Rente à titre gratuit		
	PERP / MADELIN	Rente à titre gratuit		
Sortie en cas de force majeure	PER	Exonéré		
	TOUS	Exonéré		

- Orientations sociales : identique au régime social existant

Marché cible et comportements des assurés

- **Taux d'équipement et versements volontaires :**
 - Régime fiscal suffisamment incitatif pour toucher une large part de la population individuelle ?
 - Leviers pour l'équipement des entreprises ?
- **Modification des comportements des assurés :**
 - Impact sur la duration de la sortie en capital ?
 - Arbitrages massifs en provenance de l'assurance vie ?

Concurrence assureur vs asset-manager :

- Des différences substantielles entre les contrats : assurance vie (garantie de l'assureur, rente, garanties de prévoyance...) vs compte-titres ; quelle appréciation des clients ?
- Enjeu du niveau des frais, des marges...
- Enjeu de la lisibilité de la gamme
- Enjeu de l'accès au client final

Enjeux sur la gouvernance et le cantonnement

- Associations d'épargnants individuels et marché collectif (grands comptes)
- Organe de contrôle type GERP

Enjeux techniques et financiers

- Timing de la mise en place ; conditions de taux ; dilution si fort développement
- Transferts de richesses et différences entre les régimes actuels
- Impact de l'assouplissement des conditions de sortie et des transferts sur les équilibres ALM
- Enjeu de rentabilité sur les rétrocessions et frais de gestion
- Régime prudentiel applicable et lien avec le FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire – loi Sapin 2)
- ...